

Demande de dérogation au repos dominical pour les salariés à Paris

Accéder au Formulaire

Formulaire à remplir par l'employeur pour une demande d'ouverture de son commerce les dimanches.

Il doit être envoyé en **3 exemplaires** à la préfecture, rempli et signé**5 semaines** minimum avant la date d'ouverture souhaitée.



Ville de
Palavas-les-Flots

Mairie de Palavas-les-Flots

Horaires : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Adresse : 16 Boulevard Maréchal Joffre – BP 106 – 34250 Palavas-les-Flots

Tél. : 04 67 07 73 00